



Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Sébastien SANCHEZ, Eliane BERDAGUER, Robert RAMIO, Matthias ALZEARI, Jérôme POURSAT, Jonathan PARON, Magali RIBES, Aurélie SAUCH, Abraham MEDJADJ, Laetitia HAVRAN, Myriam DARDENNE, Cathy PERARNAUD.

Absents excusés : Christine RUIZ, Christelle BOULAY, Mickael MAROLLEAU, Laetitia SI DJILANI, Camille LEPRINCE, Dorian VILLARD.

Procurations : Christelle BOULAY à Abraham MEDJADJ ; Mickael MAROLLEAU à Matthias ALZEARI ; Camille LEPRINCE à Cathy PERARNAUD ; Dorian VILLARD à Myriam DARDENNE.

Secrétaire de séance : Jonathan PARON

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 09 juillet 2025.

Délibération N° 2025/033

OBJET : Convention Judo.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention à passer pour l'activité judo à l'Accueil de Loisirs. L'animation se déroulera dans la salle de motricité de l'école maternelle de Montescot du 13/10/2025 au 29/06/2026, tous les lundis de 17h30 à 19h30 (17h30/18h30 section maternelle - 18h30/19h30 section élémentaire).

Cette activité sera encadrée par un intervenant de l'association Judo Jujitsu club Saint Cyprien, pour un coût de 45 € TTC de l'heure.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec Mr Patrick Meunier, Président de l'association Judo Jujitsu club Saint Cyprien pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de son Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour l'activité judo de l'année scolaire 2025/2026.

Délibération N° 2025/034

OBJET : Tarif boucle montescotoise 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif de la course pédestre organisée par le CCAS « la Boucle Montescotoise » qui se déroulera le 28 septembre 2025.

Il donne lecture du règlement intérieur de la course. Il s'agit d'une course pédestre de 5km ou 10km, d'un challenge, d'une marche nordique de 5km et 2 x 5km.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| • <u>Course pédestre de 5 km</u> : | Prix : 6.00 € |
| • <u>Course pédestre de 10 km</u> : | Prix : 11.00 € |
| • <u>Challenge</u> : | Prix : 13.00 € |
| • <u>Marche nordique</u> : | |
| • 5 km | Prix : 2.00 € |
| • 10 km | Prix : 4.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ADOPTE le règlement intérieur de la course dite « La Boucle Montescotoise »

- APPROUVE les tarifs ci-dessus pour l'année 2025.

- DIT que les sommes seront portées au crédit du budget principal de la commune, régie festivités, puis entièrement reversées sur le budget du CCAS.

Délibération N° 2025/035

OBJET : ALSH-Action parentalité-Atelier 1.

Monsieur le Maire présente une proposition d'atelier parentalité travaillée par le service ALSH

1. Présentation de l'atelier

Un moment privilégié entre parents et enfants, autour du yoga ludique et des massages bien-être simples, favorisant complicité, détente et confiance en famille.

Durée : 1h30

Public visé : Parents et enfants de 4 à 10 ans

Capacité : 10 duos maximum

Lieu : Salle calme et dégagée de meubles

2. Objectifs

Renforcer le lien parent-enfant
Découvrir le yoga de manière ludique
S'initier aux massages bien-être réciproques
Partager un temps de relaxation et de gratitude
Encourager confiance, détente et complicité familiale

3. Déroulé type d'un atelier

Accueil et respiration ludique : 15 min
Yoga conté en duo : 30 min (histoire + postures simples, équilibre, jeux)
Massages parents-enfants : 15 min
Relaxation : 15 min (bains sonores, méditation guidée)
Clôture : 15 min (cercle de partage, rituel de gratitude)

4. Intervenante

Audrey Bareil Cuotto
Enseignante de yoga (Hatha, Vinyasa, Yin, Yoga enfants) depuis 2016
-Praticienne massages bien-être (Ayurveda, Sinzu, réflexologie)
Membre de l'équipe Espace Parentalité 66

5. Dates proposées (2025)

Samedi matin : 25/10 - 08/11 - 22/11 - 06/12
Samedi après-midi : 25/10 - 08/11 - 15/11 - 22/11 - 06/12 - 13/12
A définir après validation.

6. Matériel

Apporté par les familles : serviettes, couvertures, coussins
Fourni par l'intervenante : plumes, balles souples, foulards, cartes, instruments de relaxation (bols tibétains, musique, etc.)

7. Budget prévisionnel

Atelier (1h30) : 105 € HT
Frais de déplacement : 15 € HT
Total : 120 € TTC

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le financement de cet atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **APPROUVE** le financement de l'atelier parentalité 1.

Délibération N° 2025/036

OBJET : Subvention PATUFET & CIE.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 09 juillet 2025 l'assemblée délibérante avait perdu le quorum pour la question relative à l'attribution d'une subvention à l'association Patufet & Compagnie.

Il indique qu'il convient de redélibérer sur cette question.

Il propose d'attribuer une subvention pour 2025 à hauteur de 1 500 €, subvention identique aux autres années.

Il demande à l'assemblée de se prononcer : Mmes SAUCH et RIBES ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

En Exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec deux abstentions (Myriam DARDENNE et Dorian VILLARD :

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Patufet & Compagnie.

Délibération N° 2025/037

OBJET : Décision modificative fonctionnement.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir un virement de crédit pour alimenter le compte 681.

Il propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	54,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	54,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort. aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	54,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	54,72 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54,72 €	54,72 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération N° 2025/038

OBJET : Décision modificative Investissement.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des motivations budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement notamment pour la mise aux normes et la remise en état du bar, pour l'aménagement, la remise en état de l'immeuble situé au 2 bis, avenue Paul Valéry et l'augmentation de l'opération éclairage public

Il propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-269 : CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	64 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-273 : MISES AUX NORMES ET REMISE EN ETAT BAR	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-274 : IMMEUBLE 2 BIS AVENUE PAUL VALERY	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-212 : ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-190 : TRAVAUX REHABILITATION CANTINE	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	64 400,00 €	64 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	64 400,00 €	64 400,00 €	0,00 €	0,00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération N° 2025/039

OBJET : Création/suppression de postes.

Monsieur le maire expose à l'assemblée, que considérant les besoins du service jeunesse pendant la pause méridienne il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à 8h hebdomadaires immédiatement ainsi qu'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à la suite de la réussite à un examen professionnel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il propose également de supprimer un poste d'animateur qui ne sera plus pourvu., Il invite l'assemblée à délibérer.

Il présente le tableau des effectifs avant modification :

Filière administrative

- 1 attaché territorial
- 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe

Filière technique

- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques 35/35
- 1 adjoint technique 32h

Filière médico-sociale

- 1 ATSEM Principale 1^{ère} classe

Filière animation

- 1 animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 animateur principal de 2^{ème} classe à créer
- 1 animateur 2^{ème} classe 35/35° à supprimer

Contractuels de droit public catégorie C :

- 3 adjoints contractuels 35/35°
- 2 adjoints contractuels 20/35°
- 1 adjoint contractuel 26/35°
- 1 adjoint contractuel 17.50/35°
- 1 adjoint contractuel 28/35°
- 1 agent contractuel 10/35°
- 1 agent contractuel 8/35° à créer
- 1 agent contractuel CDI 30/35°

Contractuels de droit privé (contrats aidés) :

- 3 agents techniques 20/35°
- 3 agents technique 35/35°
- 3 agents d'entretien 20/35°
- 1 agent d'entretien 24/35°
- 2 agents d'animation 26/35°
- 3 agents d'animation 24/35°
- 2 agents d'animation 20/35°
- 1 agent d'animation 30/35°
- 1 agent d'animation 35/35°
- 1 agent administratif 24/35°

Contrats saisonniers :

- 4 Services municipaux 17h30/35°

Le tableau des effectifs après modifications :

Filière administrative

- 1 attaché territorial
- 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe

Filière technique

- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques 35/35
- 1 adjoint technique 32h

Filière médico-sociale

- 1 ATSEM Principale 1^{ère} classe

Filière animation

- 1 animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 animateur principal de 2^{ème} classe

Contractuels de droit public catégorie C :

- 3 adjoints contractuels 35/35°
- 2 adjoints contractuels 20/35°
- 1 adjoint contractuel 26/35°
- 1 adjoint contractuel 17.50/35°
- 1 adjoint contractuel 28/35°
- 1 agent contractuel 10/35°
- 1 agent contractuel 8/35°
- 1 agent contractuel CDI 30/35°

Contractuels de droit privé (contrats aidés) :

- 3 agents techniques 20/35°
- 3 agents technique 35/35°
- 3 agents d'entretien 20/35°
- 1 agent d'entretien 24/35°
- 2 agents d'animation 26/35°
- 3 agents d'animation 24/35°
- 2 agents d'animation 20/35°
- 1 agent d'animation 30/35°
- 1 agent d'animation 35/35°
- 1 agent administratif 24/35°

Contrats saisonniers :

- 4 Services municipaux 17h30/35°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le nouveau tableau des effectifs.

Séance levée à 18 heures 20.

Fait à Montescot, le 22 septembre 2025.



Le Maire,
Louis SALA.